

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 31 Mars 2021

FG/AB
2021-14

L'an deux mil vingt-et-un, le mercredi trente et un mars à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie et par visioconférence, sur convocation adressée le 24 mars 2021, et sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique par retransmission audiovisuelle en direct sur le site Internet de la Ville (www.trouville.fr).

ETAIENT PRESENTS : Mme Sylvie de Gaetano, Maire ; M. Didier Quenouille, Mme Rébecca Babilotte, M. Guy Legrix, Mme Delphine Pando, M. Patrice Brière, Mme Martine Guillon, M. David Revert, Mme Catherine Vafier, M. Lionel Bottin, Mme Julie Mulac, M. Maxime Aguilé, Mme Dominique Vignesoult, M. Pascal Simon, Mme Adèle Grand-Brodeur, M. Jacques Taque, Mme Isabelle Drong, M. Jean-Pierre Deval, Mme Jeannine Outin, M. Stéphane Sabathier, Mme Aline Esnault, Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson, Mme Claude Barsotti, M. Jean-Eudes d'Achon, M. Philippe Abraham, Mme Eléonore de la Grandière.

Le Conseil Municipal désigne Mme Rébecca Babilotte comme secrétaire de séance.

**BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL
DE LA COMMUNE DE TROUVILLE-SUR-MER
POUR L'EXERCICE 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du 18 février 2021, relative aux orientations budgétaires pour 2021,

Vu l'avis de la commission des finances et du foncier du 18 mars 2021,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget principal de la Commune de Trouville-sur-Mer pour l'exercice 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Votent contre : Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson, Mme Claude Barsotti, M. Jean-Eudes d'Achon, M. Philippe Abraham, Mme Eléonore de la Grandière

Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.

Décide :

- Article unique : d'adopter le Budget Primitif du budget principal de la Commune de Trouville-sur-Mer pour l'exercice 2021 comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	17 179 627,88 €	17 179 627,88 €
Investissement	4 825 600,00 €	4 825 600,00 €
Total	22 005 227,88 €	22 005 227,88 €

Le Maire :

- **informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

.....
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



**LE MAIRE,
VICE-PRESIDENTE DE LA CCCCCF,**

Sylvie de Gaetano
Sylvie de GAETANO